



TROPHEE DES GLENAN – 20 et 21 juin 2026
- PORT LA FORET
Club de la Vallée des Fous



FICHE D'INSCRIPTION

N° VOILE:

TYPE DE BATEAU:Rating Osiris net :

NOM DU BATEAU:

NOM DE COURSE SI DIFFERENT :

SKIPPER et / ou PROPRIETAIRE

Adresse complète :

Numéro de téléphone portable :

Courriel :

NOM	PRENOM	SEXE	NE(E) LE	N° LICENCE	Licences temporaires	CLUB
					Oui / Non	

INSCRIPTION EQUIPIERS

NOM	PRENOM	SEXE	NE(E) LE	N° LICENCE	Licences temporaire Oui / non	CLUB
					Oui / Non	
					Oui / Non	
					Oui / Non	
					Oui / Non	
					Oui / Non	
					Oui / Non	
					Oui / Non	
					Oui / Non	
					Oui / Non	

Licence FFV avec la mention « compétition » obligatoire pour le Skipper.

Le CVF suggère aux skippers d'informer ses équipiers de l'intérêt de la licence FFV avec la mention « compétition » dans le cas d'un éventuel recours aux assurances.

Besoin d'une place d'amarrage à Port La Forêt : OUI / NON

Si oui, dates : du/...../..... au/...../.....

	Montant unitaire (A)	Quantité commandée (B)	Total (A x B)
Inscription avant le 14/06/2026 (par bateau)	60€		
Inscription à partir du 15/06/2026 (par bateau)	80€		
Adhésion CVF	22€		
Licence FFV adulte avec adhésion CVF	94€		
Licence FFV jeune (moins de 18 ans) avec adhésion CVF	42€		
Licence FFV temporaire 1 journée	30€		
Licence FFV temporaire 4 journées	55€		
TOTAL			

Document d'inscription à envoyer par mail à clubdelavalleedesfous@gmail.com

Règlement des inscriptions, adhésions et licences le vendredi 19 juin au club house du CVF (à côté de la capitainerie de Port La Forêt) de 17h00 à 19h00.

Privilégier les règlements par chèques ou CB.

A Noter qu'aucune inscription ne sera réalisé les jours de courses. En cas d'impossibilité d'être présent le vendredi 19 juin, il est demandé d'envoyer par mail (clubdelavalleedesfous@gmail.com) la fiche d'inscription entièrement renseignée et d'envoyer un chèque à l'ordre du CVF pour confirmer l'inscription avant le 10 juin. En cas d'annulation de l'épreuve, le chèque sera réexpédié à son émetteur

Je m'engage à respecter les règles et en particulier la règle fondamentale :

« Il appartient à chaque voilier, sous sa propre responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course. »

Je note que le port des gilets de sauvetage est obligatoire pour tous les membres de l'équipage.

J'autorise le club à prendre et utiliser des photos pour la promotion de la régates et du club.

Date : Signature :